

LA

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON
Un an . . . 8 fr.
Six mois . 4 fr.



JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.

ETRANGER

Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

LES ANNONCES
Se traitent de gré à gré.

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

Si quelques braves gens conservent encore des illusions sur la sincérité, la loyauté, l'honnêteté de l'insurrection Parisienne, il faut qu'ils aient une foi robuste alliée à une naïveté profonde.

Dans l'origine, la révolution de Montmartre accomplie au nom des principes indiscutables de l'autonomie communale, a pu séduire des hommes sincères qui ne se rendaient pas suffisamment compte de la moralité politique et même privée des promoteurs du mouvement, — mais aujourd'hui que le commandement général des défenseurs de la commune est confié au citoyen E. Cluseret dont la nationalité flotte dans un brouillard épais, et au Russe Polonais Léon Dombrowski, — il nous semble que le doute n'est plus permis.

On pensait jusqu'à ce jour, que pour qu'une revendication des droits communaux eût quelque raison d'être, quelque apparence de légitimité, il fallait au moins que cette revendication fût faite par des citoyens appartenant à la commune, liés à elle par un intérêt, une attache quelconque.

Il paraît qu'on se trompait grossièrement. Le premier porte-drapeau de la commune de Paris a été le citoyen Assy, qui n'avait d'autre domicile sérieux que les wagons de chemin de fer, d'autre profession déterminée que celle de commis voyageur en grève, et des mains du sieur Assy déclaré traître au bout de quinze

jours, ce drapeau Parisien est tombé aux mains d'un Russe, qui s'appelle Dombrowski, et d'un je ne sais quoi qui s'appelle Cluseret.

En vérité ce serait une folie grotesque, si cette folie n'avait pour conséquence une guerre civile hideuse, où de pauvres diables vont se faire mitrailler bêtement, aux cris de *Vive la Commune!* sous les ordres de deux aventuriers qui se soucient de la commune comme d'une guigne, et dont l'unique préoccupation est de toucher une part des réquisitions d'argent.

Voilà où nous en sommes: un chevalier d'industrie qui a fait le joli métier d'exciter des insurrections en France pendant que les Prussiens nous bombardaient, un émeutier comospolite qui aurait pu être fusillé déjà une demi-douzaine de fois, si on lui eût appliqué les théories qu'il met actuellement en pratique, un citoyen incapable de justifier de sa résidence, de sa profession, de sa nationalité et de ses notes d'hôtel acquittées, — est le commandant en chef des armées citoyennes de Montmartre, et cinquante mille Parisiens obéissent aux ordres d'un monsieur qu'ils acceptent comme défenseur de leurs franchises municipales mais dont ils ne voudraient probablement pas comme caissier.

En présence d'une pareille situation, il n'y a ni hésitation, ni doute possible sur la signification de l'insurrection de Paris, — il ne s'agit ici ni de république, ni de monarchie, ni de commune, il s'agit simplement de quelques misérables entraînant à leur suite plusieurs milliers d'insensés dans un but dont la déloyauté

est incontestable.

Quand une révolution arborant pour drapeau la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'abolition de la peine de mort et la probité politique, — supprime les journaux, arrête les suspects, fusille les otages, pille les caisses publiques et dévaste les maisons, cela ne s'appelle plus de la politique, mais du banditisme, et cette révolution est forcément condamnée à périr misérablement, car en fin de compte, il existe en France plus d'honnêtes gens que de gredins.

Si nous voulons, de bonne foi, sauver la République, il faut définir nettement les situations, ne pas nous laisser aller à des condescendances, à des compromissions inavouables, et ne pas reculer devant le mot propre lorsqu'il se présente.

Eh bien! nous le disons nettement, l'insurrection de Paris, ayant à sa tête des Cluseret, des Félix Pyat et des Dombrowski, n'est ni politique, ni communale, ni sociale, — elle est malhon-nête.

Malhonnête non dans l'idée des égarés qui se laissent entraîner par quelques mots ronflants, mais malhonnête dans l'esprit et dans l'intention de ceux qui la dirigent, — lesquels ne sont ni assez bêtes ni assez fous pour ne pas prévoir son résultat inévitable, pour n'être pas certains que le triomphe de cette insurrection est impossible.

Impossible, parce que jamais, au grand jamais, les Français n'accepteront un gouvernement sortant des mains de Billoray ou de Vermorel.

Impossible, parce que l'armée de Ver-

sailles fût-elle battue et dispersée (ce qui est peu probable), l'insurrection serait fatalement écrasée par les Prussiens qui tenus à moins de ménagements que les Français, — bombarderaient tout simplement la bonne ville de Paris, du haut des forts qu'ils occupent, jusqu'à demande de « merci. »

Telle est pour tout homme sensé, pour tout homme qui a encore dans le cerveau une lueur de raison, — la conséquence fatale à laquelle arrivera l'insurrection parisienne, l'abîme inévitable dans lequel elle tombera tôt ou tard.

On a parlé de conciliation depuis quelques jours.

Oui, sans doute, il la faudrait cette conciliation; oui, nous l'appelons de tous nos vœux la cessation de cette lutte épouvantable, où nous épuisons ce que les Prussiens nous ont laissé de poudre dans nos arsenaux et de sang dans nos veines;

Mais cette conciliation elle n'aura pas lieu, cette conciliation elle sera constamment repoussée, tant que les Parisiens aveugles n'auront pas su se débarrasser des gredins qui les oppriment et les terrorisent;

Tant que les gardes nationaux de la Commune accepteront pour chefs des Russes-Polonais et des généraux de grande route;

Attendu que ces estimables messieurs ont tout à gagner à la guerre civile et rien à la concorde, et que le jour où les Français ne se battront plus entre eux, — ils se trouveraient sans place.

Et maintenant en avant, braves Pari-

FEUILLETON DE LA MASCARADE

SÉANCE DE LA COMMUNE.

On s'est plaint non sans raison du défaut de publicité des séances de la Commune de Paris.

Henri Rochefort lui-même s'est élevé avec une indignation mêlée de calembourgs contre le mystère de ses délibérations qui prive le pays de l'éloquence des citoyens Billoray, Varlin et Grélier.

Il y aura là évidemment une page blanche, une lacune dans l'histoire de nos parlements célèbres et de nos grandes assemblées.

C'est cette lacune que nous allons combler en publiant le compte rendu d'une des plus mémorables séances de l'Hôtel-de-Ville.

Nous devons ce document important au dévouement d'un de nos correspondants qui a pu pénétrer dans la salle du conseil sous le déguisement d'un garde national de Belleville.

Minuit. — La séance est ouverte.

Le citoyen Lefrançais. — Vous savez citoyens, que nous n'aurons pas le plaisir de voir ce soir notre honorable président, le citoyen Assy.

Le citoyen Varlin. — Pourquoi ça?

Le citoyen Raoul Rigault. — Je l'ai fait incarner ce matin comme suspect d'intrigues bonapartistes.

Le citoyen Vermorel. — Je m'en étais toujours douté, car chaque fois que j'allais autrefois au ministère de l'intérieur...

Le citoyen Lefrançais. — Comment vous alliez au ministère de l'intérieur...

Le citoyen Vermorel. — Oui j'allais au ministère de l'intérieur, mais savez-vous pourquoi?

Le citoyen Lefrançais. — Dame...

Le citoyen Vermorel. — J'y allais pour assassiner Bonaparte! (mouvement.)

Le citoyen Jourde. — Dans ce cas il n'y a rien à dire.

Le citoyen Clément. — On ne peut que féliciter le citoyen Vermorel de ses bonnes intentions.

Le citoyen Raoul Rigault. — Je ferai remarquer que Bonaparte ne résidait pas au ministère de l'intérieur...

Le citoyen Vermorel. — Eh qu'importe? Le crime réside partout. — Bonaparte était le crime, je l'aurais trouvé là comme ailleurs.

Le citoyen Varlin. — C'est évident!

Le citoyen Rigault. — Pas tant que ça. (à part) Un homme à flirter.

Le citoyen Lefrançais. — Puisque nous voilà privé de notre président Assy...

Le citoyen Rigault. — Qui n'était qu'un sergent de ville déguisé...

Le citoyen Babick. — Parbleu! je me rappelle ses moustaches maintenant.

Le citoyen Lefrançais. — Il s'agirait de choisir un autre président parmi nous.

Le citoyen Verdure. — Pas de président!

Le citoyen Billoray. — Non pas de président!

Le citoyen Lefrançais. — Cependant...

Le citoyen Clément. — Il est évident que le titre de président implique une certaine aristocratie hiérarchique que nous ne saurions supporter.

Le citoyen Billoray. — Parfaitement: il y a des présidents à la cour d'assises, (mouvement) à la police correctionnelle, (second mouvement) au conseil de guerre, (troisième mouvement) à l'Assem-

blée nationale, (hue! hue!) il ne saurait y avoir de président à la commune libre de Paris. (bravos prolongés.)

Le citoyen Delescluze. — Pour en finir avec ces discussions qui nous font perdre un temps précieux, je propose de nommer un délégué à la présidence.

Plusieurs voix. — C'est ça, c'est ça, un délégué.

Le citoyen Protot. — Je propose comme délégué à la présidence le citoyen Delescluze qui vient de résoudre si heureusement la difficulté qui arrête nos délibérations.

Plusieurs voix. — Oui, oui.

Le citoyen Rigault. — J'ai beaucoup connu dans le temps un mouchard qui s'appelait...

Le citoyen Delescluze. — Oseriez-vous par hasard soupçonner...

Le citoyen Rigault. — Je ne soupçonne pas, seulement je surveille puisque je suis délégué à la police.

Le citoyen Jourde. — Il a raison, la réaction prend tant de masques, — Qui nous aurait dit par exemple que le citoyen Assy...

Le citoyen Beslay. — Mon Dieu si, nous aurions dû y songer. — Figurez-vous qu'une fois il m'a appelé monsieur!

Le citoyen Rigault. — Et vous ne me l'avez pas dit malheureux: mais savez-vous que voilà un acte qui pourrait vous faire soupçonner de complicité.

Le citoyen Félix Pyat. — Je me souviens également, qu'en me parlant du faussaire Jules Favre, il a oublié de faire précéder le nom de ce misérable de l'épithète de forçat.

Raoul Rigault. — Comment, vous aussi, tu quoque, vous gardez le silence.

Le citoyen Félix Pyat. — Que voulez-vous,

nous sommes si confiants!

Le citoyen Protot. — Citoyens, il est déjà minuit et demi et nous n'avons encore rien fait.

Le citoyen Rigault. — Comment rien fait, j'ai découvert trois mouchards parmi nous.

Le citoyen Protot. — Acceptez-vous le citoyen Delescluze comme délégué à la présidence?

Voix nombreuses. — Nous l'acceptons.

Raoul Rigault. — (à part) C'est ça mon bonhomme, jouis de ton reste, dès demain matin...

Le citoyen Delescluze. — Citoyens vous savez que je sais l'homme aux résolutions promptes et radicales. Par conséquent procédons de suite à nos travaux.

Une voix. — Je demande la parole pour une question préalable.

Le citoyen Delescluze. — Votre nom d'abord?

Le citoyen Loiseau.

Delescluze. — Loiseau?

— Oui Loiseau, délégué à la commission du travail, de l'industrie et de l'échange.

Le citoyen Delescluze. — Bon, bon, vous comprenez, on ne connaît pas tout le monde ici.

Raoul Rigault. — Oh pour ça non! Je parie que les trois quarts...

Le citoyen Delescluze. — Eh bien citoyen Loiseau que dites-vous?

Le citoyen Loiseau. — Je voudrais savoir ce que c'est que la commune? (bruyante interruption, tumulte cris nombreux: A la porte, il insulte l'assemblée!)

Le citoyen Delescluze. — J'ai besoin de rappeler à moi tout mon calme de président...

Le citoyen Billoray. — Pas de président!

Le citoyen Delescluze. — De délégué à la présidence, veux-je dire.

Le citoyen Billoray. — A la bonne heure!

Le citoyen Delescluze. —... Pour ne pas relever

siens, courez à la mitraille, comme dit la chanson; tuez et faites-vous tuer dans votre bêtise héroïque, le patriarche Félix Pyat vous bénira — de loin, et le « général » Cluseret sera content de vous.

Mais alors, effacez de votre drapeau les mots de *Paris-Commune*, et remplacez-les par ceux de *Paris-Ruine*.

Jacques BARBIER.

La question des Maires.

Nous voudrions ne pas être obligé de critiquer les actes du gouvernement, car, plus que jamais, son autorité morale a besoin de ne pas être affaiblie.

Mais malgré notre bonne volonté, nous ne saurions laisser passer sans protestation, la nomination des maires par le pouvoir central, dans les villes au-dessus de vingt mille âmes.

Cette nomination demandée, exigée, arrachée par M. Thiers à une majorité qui, par extraordinaire se montrait libérale et conséquente dans ses actes, est une de ces fautes éternelles auxquelles ne peuvent se soustraire paraît-il, les hommes qui arrivent au pouvoir.

En principe, c'est une atteinte grave et indiscutable au droit des municipalités.

En fait, cette mesure restrictive atteindra précisément le but opposé à celui que se propose Thiers.

— Vous voulez que je maintienne l'ordre, s'est écrié le président du conseil, et vous m'en enlevez les moyens.

Il est fâcheux qu'il ne se soit pas levé à ce moment un membre de l'Assemblée pour répondre.

— C'est précisément pour vous assurer les moyens de maintenir l'ordre que nous tenons à donner aux franchises municipales toute l'étendue qu'elles comportent, afin d'enlever tout prétexte et tout semblant de raison au désordre.

L'ordre brutal, l'ordre à coups de casse-tête, peut se fonder sur l'arbitraire, mais l'ordre régulier, l'ordre légal ne se fonde que sur le droit.

En nommant vous-même les maires dans les cités au-dessus de vingt mille âmes, vous vous attachez peut-être l'appui d'un fonctionnaire, mais vous vous aliénez celui de trente, quarante ou cent mille citoyens. Entre les deux, n'y a pas à hésiter.

Quand une ville s'insurgera contre le pouvoir central, elle pourra prendre pour drapeau, la nomination de ses maires.

Ce drapeau, vous le lui enlevez en restant dans le droit.

Loin d'être une garantie pour le maintien de l'ordre, cette mesure restrictive ne sera qu'un prétexte au désordre.

Voilà ce qu'on aurait dû dire à M. Thiers, et ce qu'on ne lui a pas dit. Une fois de plus, l'ancien ministre de Louis-Philippe nous a montré que, malgré son talent incontestable, malgré son expérience des affaires, malgré son sens pratique des choses, il lui manque cette largeur d'esprit et cette longueur de vue, qui seules peuvent faire les grands politiques.

LES HOMMES D'ORDRE

Y a-t-il vraiment en France des hommes d'ordre ?

Non il n'y en a pas, ou presque pas. Il y a des hommes qui n'aiment pas le désordre, mais il n'y a que peu excessivement peu d'hommes d'ordre, c'est-à-dire d'hommes qui aient assez de volonté et d'énergie pour réprimer le désordre.

Nous venons d'en faire la triste expérience. A Paris, deux cent cinquante mille citoyens dits hommes d'ordre se laissent mater, désarmer, tyranniser, terroriser par cinquante mille insurgés ;

A Lyon cinq ou six cent communards ont pu s'installer pendant trois jours à l'Hôtel-de-Ville, braquer des canons sur les places et manger en paix du saucisson réquisitionné au milieu de vingt-cinq mille hommes d'ordre qui les regardaient faire.

A Marseille, un nommé Gaston Crémieux, suivi de cinq cents garibaldiens s'est livré aux mêmes manœuvres, a arrêté le préfet, destitué le conseil municipal, établi une petite commune à l'instar de Paris, sans que les quinze ou vingt mille hommes d'ordre de la garde nationale aient osé faire un mouvement pour s'opposer à ce coup de main.

Il faut donc en faire l'aveu pénible mais sincère.

En France nous manquons d'hommes d'ordre.

Pourquoi ? Parce que de temps immémorial, et surtout pendant les vingt funestes années du second empire, — faisant fi de nos droits et de notre dignité de citoyens, nous nous sommes constamment abandonnés aux mains de gouvernements qui nous disaient : — L'ordre, j'en réponds !

Parce nous avons personnifié l'ordre dans les sergents de ville et les gendarmes, si bien que le jour où ces sergents de ville et ces gendarmes ont manqué, — nous nous sommes trouvés sans énergie, sans volonté, sans initiative pour résister aux tentatives de perturbation de quelques centaines de factieux qui tiraient toute leur audace de la timidité des hommes « d'ordre. »

Où, ces vingt années d'empire nous ont été funestes, car elles ont atrophié et ramolli en nous tout sentiment de virilité et d'initiative individuelle.

« Faites vos affaires ; ne vous inquiétez de rien, ne vous mêlez de rien disait Bonaparte aux bons bourgeois : — Je suis là, je veille à tout, je surveille tout. »

« J'ai mes préfets pour vous administrer, mes soldats pour vous défendre, mes sergents de ville pour maintenir l'ordre. »

Et les bons bourgeois enchantés de se trouver débarrassés du souci des affaires publiques, se laissaient administrer par les préfets, défendre par les soldats, garder par les sergents de ville, et se confinaient dans leurs magasins, leurs boutiques et leurs appartements, se donnant tout au plus la peine d'aller tous les six ans déposer un bul-

letin pour un candidat officiel, si par hasard la salle de vote ne les éloignait pas trop de leur chemin.

C'était charmant : on payait bon, c'est vrai, mais on était bien gardé, tranquille, et la tranquillité vaut bien quelques écus.

Malheureusement cette quiétude béate ne pouvait durer éternellement, et quand les bons bourgeois se sont trouvés livrés à eux-mêmes, le premier intrigant venu, suivi de quelques hommes armés, s'est livré impudemment et impunément à tous les actes les plus grotesques et les plus odieux, au milieu des hommes « d'ordre », ahuris et tremblants.

Cette leçon n'était peut-être pas inutile, malgré ses douloureuses conséquences, — pour apprendre aux hommes « d'ordre » que l'ordre ne se fait pas tout seul, que l'abdication de ses intérêts politiques entre les mains d'un gouvernement Maitre-Jacques qui se charge de tout et qui répond de l'ordre, est une faute grossière qui nous expose à tous les hasards et à toutes les violences des révolutions, — qu'en un mot, pour mériter le nom d'homme d'ordre, il ne suffit pas de rester tranquillement chez soi en s'abandonnant à la Providence des sergents de ville, mais qu'il faut encore avoir assez d'énergie, de volonté et d'initiative pour réprimer soi-même les tentatives de désordre, — car la Providence des sergents de ville n'est pas éternelle, et il arrive toujours un moment où elle vous fait faux bond.

H. P.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Comme nous n'avons pas assez, paraît-il, du fléau des Prussiens et de la guerre civile, il nous est arrivé pour combler la mesure un troisième fléau : l'incendie.

Après le théâtre des Célestins, la maison du Café de Paris, qui a enseveli sous ses ruines fumantes des victimes qui toutes n'ont pas encore été retirées de l'amas de décombres où elles gisent à l'heure où nous écrivons.

Parmi ces victimes, se trouvent plusieurs pompiers, le nom ne fait plus rire aujourd'hui, deux marins et un artilleur de la garde nationale.

L'enterrement de ces braves gens a eu lieu jeudi avec le concours du conseil municipal et de plusieurs délégations de la garde nationale. Ce triste hommage était légitimement dû à ces courageux citoyens et au moment où des Français passent leur temps à se mitrailler et à se fusiller, c'est un spectacle consolant de voir d'autres Français sacrifier leur vie dans une œuvre de dévouement et de salut.

Ah ça, est-ce une plaisanterie ?

D'après le *Petit Journal*, le comité (?) central (?) de la garde nationale (???) et des

groupes !!! (lesquels, ceux de la place de Terreaux ou de la place de la Comédie ?)

A présenté jeudi soir au conseil municipal un programme ainsi conçu :

- « 10 Reconnaissance de la commune de Paris ;
- « 20 Suppression de toute autorité émanant d'un pouvoir central ;
- « 30 Mise en accusation du gouvernement de Versailles ;
- « 40 Une commission communale adjointe au conseil municipal et ayant force exécutoire ;
- « 50 Convocation des collèges électoraux dans les plus brefs délais possibles pour constituer la commission communale.

Ce programme a été repoussé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mais il va bien le comité (?) central (?) de la garde nationale et des groupes ! !

Espérons que puisqu'on est prévenu, on ne le laissera pas aller plus loin.

On a quelque peu saucissonné le vendredi saint dans la bonne ville de Saint-Etienne.

Nous avons eu l'occasion déjà d'exprimer notre sentiment à propos de ces innocentes distractions qui ne méritent point tant de solennité, et où certains libres penseurs croient avoir démolie la religion catholique parce qu'ils ont mangé beaucoup de jambon.

Au surplus il n'y a pas grand mal à ces agapes fraternelles, et cela vaut mieux que d'assassiner des préfets.

Mais avez-vous remarqué combien la charcuterie joue un rôle important dans la plupart de nos questions politiques et religieuses ?

C'est là paraît-il un accessoire indispensable de tous les grands mouvements d'opinion :

Protestation contre le fanatisme religieux : charcuterie ;

Proclamation de la Commune : charcuterie ; Si cela continue, il faudra remplacer la célèbre devise de Danton, par celle-ci : De la charcuterie, encore de la charcuterie, tous les jours de la charcuterie !

HECTOR PÉRIÉ.

LA RÉPUBLIQUE TRICOLORE

PAR LE P. MARCHAL, Auteur du *Drame de Metz*.

Prix : 4 fr.

Mérea, libraire-éditeur, rue de Lyon, 15

comme elle le mérite la question inconvenante du citoyen Loiseau...

Le citoyen Raoul Rigault. — Loiseau ! Il y avait dans le temps, le n° 77 qui faisait les cafés de la rive gauche et dont le nom...

Le citoyen Delescluze. — Ceux qui ne comprennent pas ce que c'est que la commune, peuvent se retirer (mouvement accentué vers la porte) ils ne sont pas dignes de figurer ici (Toute monde reste.)

Le citoyen Rigault. — Heureusement que j'ai noté ceux qui ont bougé.

Le citoyen Delescluze. — L'incident est vidé ; nous allons entendre les rapports des délégués aux commissions.

Commission exécutive.

Le délégué Félix Pyat. — La commission dont j'ai l'honneur de faire partie, s'est occupée avec un zèle au-dessus de tout éloge de mettre à exécution les divers arrêtés rendus par la commune.

L'arrêté sur la suppression des loyers n'a soulevé aucune difficulté, et les démenagements se sont opérés dans le plus grand ordre. Quelques brigands de propriétaires s'étant permis de protester contre une décision aussi favorable à leurs locataires, nous les avons fait immédiatement incarcérer avec l'intention de les envoyer à Cayenne ou au bagne aussitôt que la liberté de circulation sera complètement rétablie.

Quant aux immeubles de ces gredins, ils seront purement et simplement confisqués au profit de la commune. (mouvement d'approbation.)

Une voix. — Je demande qu'on ajoute : — et de ses membres.

Félix Pyat. — Bien entendu, du reste ceci fera l'objet d'un arrêté spécial.

Le citoyen Billoray. — Je vous ferai remar-

quer une nouvelle infamie des propriétaires contre laquelle il s'agit de sévir sans aucun retard.

Félix Pyat. — Ça ne m'étonne pas : ces gens là sont capables de tout.

Le citoyen Billoray. — Une foule de malheureux locataires ont bien pu démenager sans payer de loyers grâce à l'arrêté libéral de la commune ; mais lorsqu'ils se présentent pour emménager dans un autre local, les concierges des maisons s'y refusent obstinément. (mouvement d'horreur.)

Jules Vallès. — Oh ces concierges !

Le citoyen Billoray. — Il importe de faire cesser au plus tôt un pareil abus qui est une atteinte directe à la liberté du logement. (assentiment.)

Le citoyen Félix Pyat. — Il y a un moyen bien simple, c'est de condamner à vingt ans de travaux forcés le propriétaire dont le concierge aura refusé de laisser prendre un appartement.

Le citoyen Varlin. — Pourquoi ces demi-mesures ? Vous n'avez qu'à condamner à mort le propriétaire et son concierge : c'est beaucoup plus radical et vous évitez à la commune les frais de voyage des condamnés et la dépense de leur entretien à Cayenne ou à Brest.

Félix Pyat. — Comme la condamnation à mort pourrait entraîner des pertes de temps, ne serait-il pas plus simple de les fusiller sans jugement ?

Le citoyen Beslay. — Avec d'autant plus de raison que les propriétaires ne méritent aucun ménagement puisque la propriété c'est le vol.

Le citoyen Protot. — C'est évident, ces gens là sont toujours en flagrant délit.

Le citoyen Delescluze. — Il sera bon qu'on nous présente sur ces divers projets un travail complet dont nous nous occuperons demain. — Je prie le citoyen Félix Pyat de continuer.

Le citoyen Félix Pyat. — Après l'arrêté sur les loyers dont nous n'avons eu qu'à surveiller l'exé-

cution, les intéressés s'étant eux-mêmes chargés de son application immédiate, — nous avons dû nous occuper de la loi sur les otages qui intéresse à un si haut point la sécurité et la vie des honnêtes gens.

— Là comme toujours, l'activité la plus grande a été déployée, et depuis hier matin nous détenons dans les prisons quinze cent quarante bandits arrêtés sans coup férir.

Au nombre de ces scélérats se trouve le sieur Darboy, archevêque de Paris, et tous les calotins qu'on a pu découvrir.

Par conséquent les garanties ne nous manquent pas et il suffira d'un signe pour faire passer tous ces brigands par les armes.

Le citoyen Babick. — Je demande à faire une observation. — L'arrêté porte que pour un républicain fusillé, on fusillera trois otages.

Félix Pyat. — Parfaitement.

Le citoyen Babick. — Ce chiffre de trois me paraît tout à fait insuffisant.

Félix Pyat. — Mais on peut l'augmenter.

Le citoyen Babick. — Sans doute. Il est évident, en effet, que trois curés ne représentent pas la valeur d'un patriote de Belleville. Il faut au moins en mettre six, et encore nous aurons du déchet. (assentiment.)

Le citoyen Delescluze. — Cette observation aurait dû être faite au moment où la mesure a été discutée. Aujourd'hui c'est trop tard : le chiffre trois a été adopté et vous ne pouvez y revenir sans paraître des brouillons aux yeux de l'Europe. — Je le regrette d'autant plus que le chiffre six me paraît bien plus équitable : c'est toujours par de pareilles incuries et de semblables faiblesses qu'on perd les révolutions.

Félix Pyat. — Il y aurait un moyen, ce serait de nous rattraper sur les suspects.

Raoul Rigault. — Les suspects, tenez voici

la liste...

Le citoyen Delescluze. — Attendez, nous y arriverons.

Le citoyen Félix Pyat. — Il ne me reste plus qu'à parler de l'arrêté sur le recrutement des citoyens de 17 à 40 ans qui concerne plus spécialement la commission militaire.

Le recrutement présente, paraît-il, quelques difficultés : un certain nombre de citoyens cherchent à se soustraire à l'honneur de défendre leur patrie contre les gardes chouriennes des forçats de Versailles, mais il suffira de quelques exemples pour vaincre ces résistances honteuses.

Le citoyen Ranc. — Il me semble que nous parlons beaucoup de fusillades pour un gouvernement qui a aboli la peine de mort.

Félix Pyat. — Oui, sans doute, la peine de mort contre nous.

Le citoyen Delescluze. — Le citoyen Ranc ne paraît pas se faire une idée bien nette des situations et des nécessités qu'elles entraînent.

Le citoyen Ranc. — Parfaitement si, mais il faut prendre garde de débiter précisément par ce que nous reprochions...

Raoul Rigault. — Tiens, tiens, encore un avec sa figure de curé, j'aurais dû me douter...

Le citoyen Tridon. — Voici un aide de camp du général Bergeret.

Le citoyen Delescluze. — Quoi de nouveau ?

L'aide de camp. — Citoyens tout va bien. — L'armée de Versailles est en pleine déroute. — Bergeret lui-même, est aux avant-postes (applaudissements.)

Le citoyen Delescluze. — Le rapport sur la commission des finances est-il prêt ?

Le citoyen Beslay. — Voici : il sera très court. — Nous n'avons rien en caisse. (stupéur générale.)

Le citoyen Delescluze. — Comment rien en

LES RESPONSABILITÉS

Nous y revenons aujourd'hui, nous y reviendrons probablement encore.

L'autre jour, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, a dit ceci à la Chambre :

« Sur des marchés passés par la délégation de Bordeaux, s'élevant à 375 millions, il m'a été impossible de trouver de justification pour plus de cent cinquante millions ! »

Resteraient, par conséquent, quatre cent vingt-cinq millions non justifiés.

Quatre cent vingt-cinq, sur cinq cent soixante-quinze, — c'est un joli denier.

M. Pouyer-Quertier se trompe-t-il, n'a-t-il pas tous les documents nécessaires à sa vérification ?

C'est possible. La suite nous montrera si quatre cent vingt-cinq millions peuvent s'évapourer en fumée, sans qu'il en reste de trace.

Mais il y a une chose certaine, avérée, c'est que pendant les cinq mois d'administration de la délégation de Tours, qui est devenue celle de Bordeaux, il s'est commis dans nos finances des gaspillages honteux, des déprédations incroyables.

Ces déprédations, ces pillages, que nous avons signalés maintes fois, alors que le bruit du canon ne permettait guère d'entendre les réclamations même les plus légitimes — nous allons en voir se dérouler devant nous la carte formidable, le total monstrueux — qu'il faudra payer, car tout se paie en France, les sottises financières, comme les sottises politiques.

Or, nous demandons aujourd'hui, comme nous demandions hier, comme nous demandons demain :

Qui sera responsable ?

Non pas matériellement, hélas ! attendu que cette responsabilité là serait singulièrement illusoire.

Mais responsable, au moins moralement.

Si des dilapidations volontaires sont découvertes, si des vols ont été commis, recherchera-t-on les auteurs, s'enquerra-t-on des coupables, saurons-nous, en un mot, quels sont les hommes qui doivent porter sur leur dos l'inscription de voleur ?

Cela nous paraît indispensable.

Quelques personnes sont d'un avis contraire et pensent qu'il est préférable d'ensevelir sous un manteau d'oubli précoce, sous le voile d'une prescription hâtive, tous les actes coupables qui ont amené la désorganisation et la défaite définitive de notre malheureux pays.

Nous estimons que cette théorie, pour être magnanime, est au suprême degré dangereuse et inique.

Si vous supprimez les responsabilités, si vous passez l'éponge sur tous les accords donnés à la plus vulgaire probité, si dans un élan de générosité ridicule, vous jetez le gendarme dans les bras du gredin, vous supprimez du même loup le peu de morale et d'honnêteté qui restent encore à la politique, et il n'en reste guère, vous donnez libre carrière à tous les exploits des administrateurs de grand chemin et des Robert-Macaire politiques, vous subordonnez, en un mot, le droit et la justice à la doctrine méprisante et dégradante du fait accompli, sur laquelle se sont étayées toutes les dictatures et toutes les tyrannies.

Comment ! vous auriez tripoté à votre aise pendant six mois, avec les deniers d'une nation qui s'impose les plus durs sacrifices pour résister à l'invasion.

Vous vous seriez livré à toutes les fantaisies financières qui vous passaient par l'esprit, vous

auriez conclu des marchés impossibles, acheté du carton pour du cuir, de la pelure d'oignon pour du drap, vous présenteriez des comptes où, sur cinq cents millions, il en manque trois cent cinquante, — et de tout cela, il ne vous adviendrait rien !

Rien, rien et RIEN, sinon le désagrément de vous retirer des affaires et d'aller vous promener.

En vérité, ce serait trop commode !

Ce que nous disons là ne s'applique ni à Gambetta, ni à Clais-Bizoin, ni à Crémieux.

Nous avons, au contraire, la conviction sincère et positive qu'ils sont étrangers d'intention, comme de fait, à tous les tripotages malhonnêtes qui se sont commis autour d'eux, — mais c'est cet autour d'eux qu'il faut connaître.

Il faut savoir quels sont les chevaliers d'industrie qui ont misérablement profité de la situation troublée et désordonnée de la France pour remplir cyniquement leurs poches d'un argent sacré.

Il faut savoir dans quels goussets ont passé les centaines de millions dont on ne trouve aucune justification.

Il ne s'agit là ni de fautes, ni d'erreurs politiques, que les circonstances peuvent souvent atténuer, sinon excuser complètement, — il s'agit de détournements vulgaires, de vols comme en commet le premier coquin venu, au détour d'une rue ou au coin d'un bois.

Et nous ne comprenons, en aucune façon qu'on use de ménagements ridicules et de naïve indulgence envers ces gaillards-là.

On a la mémoire courte, en France, puisqu'on se rappelle à peine que la Lorraine et l'Alsace viennent de nous être arrachées, — quant à nous, nous n'oublions pas qu'il y a trois mois à peine, nos malheureux mobiles et nos légionnaires crevaient de faim par la faute de certains intendants, mouraient de froid par la faute de certains fournisseurs, et chaque fois que l'occasion s'en présentait, nous ne cessons de demander crûment, brutalement, s'il le faut : Où sont les voleurs ?

Fantaisie réaliste

La mort en bouteilles

Lettre d'un damné.

Mon cher Mortel,

Depuis quelque temps l'enfer n'est pas propre. Il y a un tas de gens sans gêne qui entrent chez nous en répandant leurs entrailles sur le plancher, et qui souillent complètement les bonnes intentions dont il est parqué.

Ces choses-là sont désagréables. La semaine passée, Satan a marché sur quelque chose de gras et d'humain et s'est fait une entorse. Voilà quinze jours qu'il garde le trône... Hier, son altesse, qui m'a en quelque estime, me fit mander auprès d'elle, et me fit l'honneur de me choisir pour son partenaire aux dominos.

Tenez, mon cher ami, me dit son altesse, en posant le double-six, ce jeu de dominos aura peut-être quelque valeur historique à vos yeux ; voici un double six qui a été taillé dans les côtes de Lucrèce de Borgia.

Ah ! bah ! mais ce souvenir paraît émouvoir votre altesse.

Eh ! bien oui, tout diable que je suis, je ne puis me défendre d'un certain sentiment de vénération pour cette femme. — C'est une des princesses qui m'ont amené le plus de clients.

Le citoyen Pyat. — Bravo !

Le citoyen Rigault. Ce système là a l'avantage de simplifier notre besogne et de ne pas m'assujettir à des délais d'instruction aussi inutiles que ridicules.

Le citoyen Verdure. — Quel est le nombre d'arrestations que vous pouvez avoir par jour de cette façon ?

Le citoyen Rigault. — Environ quinze cents ; en se pressant un peu on pourrait arriver à deux mille, mais je préfère ne pas y mettre de précipitation.

Le citoyen Delescluze. — Cette modération fait l'éloge de votre humanité : il faut prendre garde pourtant de ne pas s'abandonner à des faiblesses dangereuses.

Le citoyen Raoul Rigault. — Soyez tranquilles. Quant aux journaux j'agis avec la même simplicité. J'envoie vingt-cinq hommes chez l'imprimeur, je lui défends de continuer la publication des feuilles réactionnaires, et pour plus de sûreté, je m'assure de la personne des rédacteurs. Au besoin, on pourrait les fusiller.

Le citoyen Félix Pyat. — A propos de journaux, je me permets de signaler à votre surveillance le citoyen Henri Rochefort.

Ranc. — Pourtant Rochefort...

Le citoyen Félix Pyat. — Depuis quelque temps le citoyen Rochefort se permet de ne pas approuver complètement tous les actes de la commune et il a osé publier sur mon compte un article vénièmeux qui me démontre clairement ses relations avec Versailles.

Le citoyen Vermorel. — J'appuie complètement la motion du citoyen Pyat. Il y a longtemps que Rochefort m'est suspect.

Le citoyen Rigault. — Il est établi du reste qu'à l'âge de quatorze ans et demi il a reçu un

— Il est vrai que votre enfer ne fut pas toujours rempli.

— Parbleu non ; Lucrèce a beaucoup contribué à ma fortune, — et son brave homme de père aussi. Ah ! mon bon, mon antichambre était au Vatican sous Alexandre VI ; — alors je pus commencer à me reposer un peu du soin de mes affaires sur les mortels ; — du reste, j'avais assez bûché.

— Si la tradition dit vrai, il fut en effet, une époque, où vous gagniez les âmes une à une, péniblement, à la sueur de vos royales cornes.

— Mon cher, c'est l'histoire de toutes les maisons qui commencent. — Tel que vous me voyez, je suis venu ici avec une mauvaise fourche et quarante âmes dans ma poche ; j'ai débuté comme un commis-voyageur, en parcourant le moyen âge ; les affaires étaient difficiles, et il fallait en faire, — j'avais un loyer considérable, de grands frais d'installation et de chauffage ; il est vrai que l'inquisition m'épargna pas mal de fagots, elle m'envoyait mes damnés tous rôtis ; — n'importe, c'était dur ! — quand je me rappelle ; ai-je assez fait le pied... fourchu sous la fenêtre de cette péronnelle de Marguerite, et tout ça pour ce damné Faust, dont l'âme...

— Ne vous valait pas, seigneur.

— Bien dit ; — enfin, ces mauvais temps sont passés, — aujourd'hui j'ai plus de monde que je n'en peux brûler, grâce à cette ingénieuse combinaison de la mort.

— Oserais-je vous demander de quelle combinaison il s'agit.

— Eh ! nigaud, me dit Satan, dans un accès de familiarité ; tu en es une des victimes ?

— Je ne m'en plains pas.

— Flateur, va ! — je vais te dévoiler cela.

Allons visiter mes caves, — c'est une faveur que je n'ai encore accordée à personne.

Je m'inclinai profondément : Satan se leva, il hocha un peu et s'appuya sur mon épaule, nous descendîmes rapidement par la spirale d'un tourbillon de flammes jusqu'au fond de l'enfer.

Il prit à gauche, et, après avoir serpenté dans un dédale de couloirs sombres, nous arrivâmes dans une immense et étrange salle.

— Voilà ma cave, me dit Son Altesse, avec une certaine nuance d'orgueil.

Je regardai : c'était lugubrement beau, les murs, les voûtes, les colonnes, tout était d'un métal poli et brillant comme l'acier ; une leur intérieure, phosphorescente, éclairait tout cela de reflets bleus, blêmes et fantastiques comme les flammes de punch. Dans cette salle, étaient emplies, avec beaucoup de symétrie, — des bouteilles noires, de forme géométrique, bouteilles rondes, carrées et coniques.

Il me semblait vaguement avoir vu ces bouteilles-là sur terre. — Je dis à Son Altesse :

— Monseigneur, votre Enfer, qui d'ordinaire est la gaité même, m'épouvante maintenant. Qu'est-ce que tout ceci ?

— Ma cave, t'ai-je dit, — cela, mes bouteilles.

— Et qu'y boit-on ?

— De l'Élixir de mort ! Ah ! c'est une pyramidale invention, va. Un jour la Camarde a eu l'idée de distiller à l'infini. Moi, j'ai eu l'idée d'exploiter sa distillation en la mettant en bouteilles, et nous vendons à l'univers, depuis de longues années, des paniers de ces bouteilles de fonte. — Nous faisons avec les peuples et les rois des affaires superbes, sous la raison sociale : *Enfer et Massacre*.

— Très ingénieux... Excusez ma surprise, mais vous me permettez de m'étonner qu'un diable aussi bien né que Votre Altesse ait des relations avec la Mort. — Il n'est pas, que je sache, de grue plus ignoble et plus abjecte. — Et, tenez, en 51, je l'ai vue, sur les boulevards, faire le trottoir pour le compte de Bonaparte !... Cela soulève la bile.

— Peuh !... trop de scrupules, mon fils, les affaires sont les affaires. — Et puis, après tout,

porte-crayon du duc d'Orléans.

Le citoyen Félix Pyat. — Il me paraît absolument indispensable de s'assurer de la personne du citoyen Henri Rochefort, et de supprimer son journal.

Le citoyen Rigault. — Nous y aviserons.

Le citoyen Lefrançais. — Un second aide de camp !

L'aide de camp. — Tout va bien. L'armée de Versailles est en pleine déroute. Le général Cluseret lui-même est aux avant-postes.

Le citoyen Billoray. — Et Bergeret lui-même ?

L'aide de camp. — Bergeret lui-même vient d'être destitué.

Le citoyen Delescluze. — Bon, continuons.

Commission des relations extérieures.

Le citoyen Pascal Grousset. — Depuis huit jours j'ai envoyé à toutes les puissances de l'Europe la notification de la constitution de la commune de Paris.

Personne n'a répondu.

Le citoyen Delescluze. — C'est une adhésion. Qui ne dit rien consent.

Plusieurs voix. — Parfaitement.

Commission de l'enseignement.

Le citoyen Jules Vallès. — Il est incontestable que la façon dont l'instruction de la jeunesse a été dirigée jusqu'à présent, est la cause première de l'abrutissement et de l'avachissement de notre génération.

Si vous voulez lui infuser un sang nouveau, lui donner cette virilité qui lui manque, il est indispensable d'apporter dans l'enseignement, des réformes radicales et importantes.

Par conséquent nous proposons :

tes républicains ne s'en sont-ils pas acoquinés tout aussi bien que les Empereurs. Il n'est pas de pouvoir qui n'en ait fait sa maîtresse. — Que faire contre sa fatale vocation de prostituée ; j'en ai profité ; je l'ai exploitée comme j'exploite l'imbécillité humaine. — Du reste, si noire que tu la fasses, elle a encore une certaine beauté.

— Oui, la beauté du Diable.

— Ah ! charmant, charmant, farceur de gazetier !

— Oui, continuai-je, avec une furie de lyrisme qui fit ricaner Satan, elle a pu être belle autrefois, belle de la beauté sombre de la nuit, — toujours horrible, mais géante et superbe, c'est lorsqu'elle entraînait, farouche, les légions de 92, aux frontières assaillies ; on mourait héroïquement, sous son baiser suprême ; elle avait alors la gloire pour sœur ; elle était déesse et non catin.

— La gloire ! siffla Satan. O naïf, ô poète. Où prends-tu ça. Qui est-ce qui veut de la gloire, mais on piétine dessus, on l'éclabousse avec rage : de cette neige on fait de la boue ! Qu'est-ce qui se bat pour la gloire ? — Tous tes hibous de mortels bavent dessus, — ils rampent pêle-mêle — grouillant, s'entre-gorgeant. — Si la gloire était palpable, ils en feraient de la monnaie. — Ils ne savent plus se griser avec la gloire ; — c'est une boisson trop idéale pour eux. Donnet-on du champagne aux pourceaux ? — Mon élixir de mort suffit, — je leur en envoie des bouteilles qui leur font éclater le ventre et vomir tout leur sang à ces ivrognes incurables.

— Tiens, je viens d'en fournir des millions de ces fioles à la Prusse qui en a gorgé la France jusqu'à ce qu'elle fût ivre-morte. — Et voilà que cette vieille Gaule, abrutée et couchée dans son ruisseau, — effroyablement altérée m'en redemande, — et je n'ai pas assez de fonte pour mes fontaines, et la Mort se prodigue et s'essouffle sans pouvoir assouvir cette soif d'agonie.

— En vérité Votre Altesse exagère, la stupidité la folie humaine vont-elles à ce point !

— Tu doutes ?

Tiens regarde :

Les sinistres murailles de cette sinistre cave s'écartèrent subitement et dans l'horizon de feu qui se ouvrit devant moi, je vis ce spectacle inoubliable : Je vis descendre impétueusement, crouler, par la spirale qui conduit de la terre à l'enfer toute une myriade d'hommes sanglants, mutilés, s'éteignant convulsivement, se mordant et se déchirant, dans leur chute effroyable en l'éternel brasier.

A mesure que chaque groupe passait, Satan le classait avec une douce ironie : — Train de Marseille, — train de Paris, — de Courbevoie — de Neuilly !

Et quand tout eut disparu dans le brasier, j'entendis cette clameur des misérables : — A mort ! à mort ! à mort !

Satan sourit.

— Pas assez repus, dit-il, ils ont soif !

Il prit dans ses bras de fer une douzaine de bouteilles de fonte et les jeta dans le gouffre des damnés !

Le bruit fut formidable ; détonations, hurlements, sifflements, — la foudre dans un cratère.

Nous nous penchâmes sur le brasier.

Les bouteilles éclataient au milieu de la mêlée, les hommes s'en jetaient furieusement les éclats, ils se broyaient, s'écrasaient ; des morceaux de chair humaine sautaient dans l'air embrasé de souffre. La rougeur des flammes palissait sous la pourpre du sang ; c'était un massacre incandescent !

Les démons qui faisaient galerie, — livides et pétrifiés, ressemblaient à des séraphins auprès de ces hommes.

Satan prit une dernière bouteille, énorme, qu'il jeta dans l'entonnoir en criant : *Gare la bombe !*

Une clameur inouïe, atroce, s'éleva.

— Eh ! bien, me dit son altesse, avec un suprême dégoût, vois, ta France est-elle assez saoule !...

A. SPIC.

1° La suppression des études classiques.

2° L'abandon complet du vieil Homère et de ses vieux casques, du tendre Virgile et de ses Didon chlorotiques.

3° L'auto-da-fé des œuvres de Corneille, de Racine, de Molière etc., qui ne constituent que de plates imitations des auteurs invalides, ankylosés et édentés dont je viens de vous parler.

4° Suppression de l'étude de l'orthographe qui n'est après tout qu'une aristocratie de langue, incompatible avec les vrais principes républicains.

Le citoyen Ranc. — Et vous remplacez tout cela...

Vallès fièrement. — Par la lecture du *Cri du peuple* : dix centimes le numéro, chez tous les libraires.

Le citoyen Chardon. — Un troisième aide de camp.

L'aide de camp. — Citoyens, tout va bien. L'armée de Versailles est en pleine déroute. Le général Cluseret lui-même... tiens le voilà.

Le citoyen Cluseret. — Citoyens, nos opérations militaires marchent admirablement. Si j'ai abandonné Courbevoie et le pont de Neuilly, c'est par suite de combinaisons stratégiques dont vous reconnaîtrez bientôt la profondeur.

Maintenant il est une chose que je viens demander à votre patriotisme et à votre courage, c'est de venir vous mettre à la tête de nos bataillons fédérés. Précédés par vous, ils seront invincibles et je réponds de la victoire.

Le citoyen Félix Pyat. — C'est une folie. La vie des membres de la commune est inviolable. Du reste je demande un congé de huit jours.

Le citoyen Delescluze. — Pour aller...

Le citoyen Félix Pyat. — En Belgique !

L. LECLAIR.

Le grand Napoléon.

Durant le séjour de Napoléon à Schœnbrunn, le jeune allemand Staps cherche en vain l'occasion de tuer l'empereur Napoléon pour délivrer l'Allemagne. Il est arrêté et trouvé possesseur d'un grand couteau. On lui demande ce qu'il voulait en faire ! — « Tuer votre empereur, répond Staps. — Mais si l'empereur vous faisait grâce renoncerez-vous, à votre projet ? — Non ! » répond résolument le courageux jeune homme. Il est condamné à mort le 16 octobre 1809. Arrivé sur le lieu de l'exécution, il s'écrie d'une voix forte : « Vive la liberté ! vive l'Allemagne ! mort à son Tyran ! » et il tombe percé de balles : Staps était âgé de 18 ans !!! et cela se passait le 17 octobre 1809.

Pour échapper à une seconde tentative de ce genre et convaincu de la haine qu'il inspirait à l'Allemagne, Napoléon se hâte, moyennant 85 millions que lui paie l'Autriche, de conclure la paix et le renvoie en France avec la résolution de divorcer. Et pourtant à la suite de la bataille d'Arcole, Napoléon avait écrit à sa femme : « La mort, elle seule, pourra rompre l'union que je tiens le cercle ce soir ?.. sentiment ont formée. Donne moi des nouvelles du petit ventre ; mille et mille baisers tendres et amoureux. »

Ces sentiments sont changés ou oubliés ; le divorce est résolu : « Eh bien, dit l'impératrice Joséphine, le 30 novembre 1809, au chevalier Lenoir, eh bien, mon ami, c'est une affaire finie, mon divorce est prononcé !... Je m'y soumetts puisque l'empereur dit que c'est pour le bonheur de la France ; mais croiriez-vous qu'il a la cruauté d'exiger que je tiens le cercle ce soir ?.. Voyez, déjà l'on fait mes paquets ; venez demain à dix heures, je vous conterai tout. »

Trois jours après, à l'ouverture du corps législatif, Napoléon s'exprime ainsi : « J'ai réuni la Toscane à l'empire... j'ai également réuni les Etats romains à la France. Mon allié et ami, l'empereur de Russie, a réuni à son vaste empire la Finlande, la Moldavie, la Valachie et un district de la Gallicie. Je ne suis jaloux de rien de ce qui peut arriver de bien à cet empire. Mes sentiments pour son illustre souverain sont d'accord avec ma politique... »

Lorsque je me montrerai au delà des Pyrénées, le léopard épouvanté cherchera l'Océan, pour éviter la honte, la défaite et la mort. « Le triomphe de mes armes sera le triomphe du génie du bien sur celui du mal, de la modération, de l'ordre, de la morale, sur la guerre civile, l'anarchie et les passions malfaisantes. Mon amitié et ma protection rendront, je l'espère, la tranquillité et le bonheur aux peuples des Espagnes. »

Ce langage ne prouverait-il pas qu'il y a des temps de fièvre publique où tout est contre nature ? n'est-il pas monstrueux de parler du triomphe du génie du bien par la puissance des armes ? n'est-ce pas par un singulier abus de mots que Napoléon parle de modération, d'ordre et de morale ? L'écriture nous apprend que dans les temps où la Divinité dédaignait de communiquer directement avec les hommes, les rois ont pu quelquefois choisir le genre de fléau par lequel les peuples devaient expier les fautes dont leurs gouvernants s'étaient rendus coupables. Qui oserait soutenir de nos jours que, sous les régimes du consulat et de l'empire, la Divinité daignait communiquer avec les hommes, et que le temps de la domination de Napoléon n'était pas un de ces temps de fièvre publique ou de délire ?

Dans le mois suivant, Napoléon, oubliant qu'il s'était flatté jadis de détruire toutes les monarchies, de renverser tous les trônes, d'humilier tous les rois, qu'il appelait simplement des tyrans, écrit le 5 janvier 1810 : « La monarchie et le trône sont aussi nécessaires à l'existence et au bonheur de la France, que le soleil qui nous éclaire : sans eux tout est trouble, anarchie et confusion. »

Pourquoi parle-t-il maintenant ainsi, après avoir déclaré précisément tout le contraire ? c'est pour préparer l'opinion publique à approuver son mariage avec une archiduchesse, qu'il nous annonce dans un message au Sénat, daté du 27 février 1810 :

« Sénateurs, leur écrit-il, nous avons fait partir pour Vienne, comme notre ambassadeur extraordinaire, notre cousin, le prince de Neuchâtel, pour faire la demande de la main de l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. »

Ce n'était donc pas, comme le disait Napoléon le 29 mai 1796, « pour délivrer la plus belle contrée de l'Europe du joug de fer de l'orgueilleuse maison d'Autriche que l'armée française avait bravé les obstacles les plus difficiles à surmonter ?

Quoi qu'il en soit, dans l'attente de sa nouvelle épouse, Napoléon s'occupe de l'amélioration du manoir des hommes titrés, et un décret du 3 mars 1810, décide que les maisons d'habitation d'un prince, d'un duc, d'un comte, d'un baron, doivent porter le titre du grand personnage qui les habite. Les yeux du peuple ne voient partout que :

« Hôtel du prince de...
« Hôtel du duc de...
« Hôtel du comte de...
« Hôtel du baron de... »

Les grands seigneurs de l'ancien régime faisaient seulement placer leurs noms sur la surface extérieure de leur hôtel : Hôtel Choiseul, Hôtel Montmorency, c'était trop simple pour les grands hommes du règne de Napoléon-le-Grand.

Après avoir produit tant de merveilles, fait sortir de son cerveau tant de barons, tant de comtes, tant de ducs, tant de princes, tant d'excellences, tant d'altesses, tant de rois ! Napoléon veut que la France revienne ses affreuses prisons d'Etat, où de malheureux citoyens, arrêtés sur simple ordre d'un ministre, ne peuvent être mis en liberté, ni mis en jugement, et la création de six bastilles est décrétée le 3 mars 1810, le jour même où Napoléon offre un nouveau aliment à l'orgueil de ses nouveaux nobles ! « Il est, dit Napoléon, un certain nombre de mes sujets détenus dans les prisons d'Etat, sans qu'il soit convenable ni de les faire traduire devant les tribunaux ni de les faire mettre en liberté ! »

Ainsi, celui qui s'était annoncé au 18 brumaire comme le vengeur de la liberté outragée, révèle effrontément à la France qu'il existe sous son régime des prisons d'Etat dans lesquelles se trouvent des hommes dont aucune loi n'autorise la détention. Et que présentaient-elles ces prisons ? « C'était, déclare un conseiller d'Etat, le comte de Las Cases lui-même, c'était universellement un tableau d'horreur et de véritable misère, la partie honteuse de nos départements ; de vrais cloaques infects, des réduits abominables, qu'il m'a fallu traverser en courant, et dont j'étais repoussé, en dépit de tous mes efforts. »

L'article 30 de ce décret de création de bastilles, porte : « Tout concierge ou gardien qui favorisera la correspondance d'un détenu, mis au secret, sera destitué et puni de six mois de prison. » (On pouvait donc mettre ces malheureux au secret ?)

L'article 34 dit : « Les détenus conserveront la disposition de tous leurs biens, s'il n'en est autrement ordonné. » (On pouvait donc leur enlever la disposition de leurs biens ?)

A cet effet, ajoute l'article 35, ils donneront, sous la surveillance du commandant, tous pou-

voirs et quittances nécessaires. Les sommes qu'ils recevront ne pourront leur être remises qu'en sa présence et avec son autorisation. »

C'est là un aperçu, un extrait de ce décret que Napoléon qualifie de règlement libéral, d'acte bienfaisant ! et qui a fait dire au président Gohier :

« Hommes du 18 brumaire, admirateurs et complices du gouvernement de Napoléon, relisez cet horrible décret, et parlez encore, si vous l'osez, de la loi sur les otages ! »

Napoléon avoue que 243 individus seulement étaient détenus dans les prisons d'Etat. C'est déjà beaucoup trop. Et d'ailleurs, le plus ou moins d'embastilles ne légitime pas les attentats à la liberté. Des actes de tyrannie, qu'ils soient plus ou moins nombreux, n'en sont pas moins des actes de tyrannie. Mais le comble du despotisme est de les revêtir de l'apparence des formes ; et c'est ce qu'a fait Napoléon avec son conseil privé composé de seize personnes, exactement comme ce fameux tribunal des seize, d'horrible mémoire, et qui, comme ce dernier, ne pouvait être envisagé qu'avec effroi par tous les citoyens jaloux de leur liberté.

C'est à la suite de la honteuse création des bastilles et du ridicule établissement du manoir des acolytes de Napoléon, que la fille de ce « prince débile et faux » se présente comme impératrice des Français et comme épouse du bombardier de la capitale qu'elle vient de quitter !

Suivant le programme et les règles de bienséance, Napoléon doit, à l'arrivée de la jeune impératrice à Compiègne, se séparer d'elle et aller coucher à l'hôtel de la Chancellerie : il n'en est rien.

Après une longue conversation avec l'impératrice, il rentre dans sa chambre, se déshabille, se parfume d'eau de Cologne, et, vêtu seulement d'une robe de chambre, il retourne secrètement chez l'impératrice et y passe la nuit.

Le lendemain au matin, raconte le fidèle Constant, l'empereur me demanda à sa toilette si l'on s'était aperçu de l'accroc fait à son programme. Je répondis que non, au risque de mentir. En ce moment entra un des familiers de l'empereur qui n'était point marié. Sa Majesté lui tirant les oreilles, lui dit : « Mon cher, épousez une Allemande. Ce sont les meilleures femmes du monde : douces, bonnes, naïves et fraîches comme des roses. » A l'air de satisfaction de sa Majesté, continue monsieur Constant, il était facile de voir qu'elle faisait un portrait, et qu'il n'y avait pas longtemps que le peintre avait quitté le modèle. Après quelques soins donnés à sa personne, l'empereur retourna chez l'impératrice, et, vers midi, il fit monter à déjeuner pour elle et pour lui, se faisant servir près du lit, et par les femmes de sa Majesté. »

L'union des corps de leurs Majestés étant accomplie, on se rend au palais de Saint-Cloud pour procéder au mariage civil, qui est célébré le dimanche 1^{er} avril 1810 ; et le lendemain à lieu, dans la grande galerie du Louvre la cérémonie du mariage religieux. Treize cardinaux, appelés à Paris, ayant refusé d'assister au mariage de Napoléon, le puissant empereur et roi les exile et leur fixe des résidences séparées.

Quelque temps après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, nous apprend le décret Constant, quoique l'empereur trouvât en elle une femme jeune et belle, quoiqu'il l'aimât réellement beaucoup, il ne se piquait guère plus que du temps de l'impératrice Joséphine de pousser jusqu'au scrupule la fidélité conjugale. Pendant un de nos séjours à Saint-Cloud, il éprouva un caprice pour une demoiselle L..., dont la mère était mariée en secondes noces avec un chef d'escadron. Ces dames habitaient alors le Bourg-la-Reine, où elles avaient été découvertes par M. de..., l'un des protecteurs les plus zélés des jolies femmes auprès de l'empereur. Il lui avait parlé de cette jeune personne, qui avait alors

« dix-sept ans. Elle était brune, d'une taille naine, mais parfaitement bien prise ; de pieds, de jolies mains, remplie de grâce ; toute sa personne qui présentait réellement ensemble ravissant : de plus elle joignait à la gaîté coquette la réunion de tous les lenis d'agrément, dansant avec beaucoup de grâce, jouant de plusieurs instruments, et d'esprit ; enfin, elle avait reçu cette éducation brillante qui fait les plus délicieuses mœurs et les plus mauvaises femmes. »

L'empereur me dit un jour, à huit heures de l'après-midi, de l'aller chercher chez sa mère, de l'amener, et de revenir à onze heures du soir au plus tard. Ma visite ne causa aucune surprise et je vis que ces dames avaient été prévues sans doute par leur obligant patron ; car m'attendaient avec une impatience qu'elles cherchèrent point à dissimuler. La jeune femme était éblouissante de parure et de beauté et la mère rayonnait de joie à la seule idée de l'honneur destiné à sa fille. Je vis bien que c'était figuré par l'empereur ne pouvait pas d'être captivé par tant de charmes, et qu'il était pris d'une grande passion ; mais tout n'était qu'un rêve, car l'empereur n'était pas ceux qui fort à son aise.

Quoi qu'il en soit, nous arrivâmes à l'hôtel de la Chancellerie ; et nous entrâmes au châtelet par l'orangerie, dans la crainte de regards indiscrets. Comme d'ailleurs j'avais le passe-partout de toutes les portes du château, je la conduisis sans être vu de personne, jusque dans la chambre de l'empereur, où elle resta environ deux heures. Au bout de ce temps, elle reconduisit chez elle, en prenant les mêmes précautions pour notre sortie du château. L'empereur revint cette jeune personne trois ou quatre fois et la maria ensuite à un colonel d'artillerie.

C'est là, dira-t-on, une chose tout à fait indigne, lâche, infâme ! c'est une des causes qui ont amené la séparation de corps entre le mari et la femme ; c'est encore un de ces honteux trafics qui font verser nos procureurs-généraux contre les malheureuses mères qui, poussées par la faim et la misère, vendent en pleurant leur fille aînée pour un morceau de pain, qu'elles arrosent de leurs larmes, et qui les empoisonne avec le remords !

Mais parmi les grands ces choses là sont rares et vivement disputées ; car chez eux c'est infamie à nos yeux est gloire et habileté : leurs : « Dans un pays où l'honneur est incertain et toute la gloire réservée au despotisme, où le moraliste, les débaucheries sensuelles sont seules auxquelles les individus puissent aspirer, il n'y a point d'infamie là où tout vit esclaves de sa Majesté impériale et royale, le Montevideo de la reine Hortense : « La conduite de votre père, mon cœur ; sa maladie seule peut l'expliquer. »

Quand vous serez grand, vous paierez sa dette et la vôtre. N'oubliez jamais, dans quelque circonstance que vous placerez ma politique et l'indépendance de mon empire, que vos premiers devoirs sont vers moi, vos seconds envers la France et vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après. »

Telle est la morale des grands, des gouvernants et des potentats !

(à suivre.)

Colonel Ferrer.

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALBI

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Aiguës ou chroniques les plus rebelles

Dont le traitement aurait été infructueux

Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARESI

PERFECTIONNÉ

Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs

Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien

de 1^{re} classe,

Rue Pizay, 19, au premier étage, près de l'Hôtel

de-Ville, à Lyon.

Allée de traversée, rue de l'Arbre-Sec, 9. 35

35 Ans de Succès

ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné

pour la parfaite guérison des

MALADIES SECRÈTES

Faiblesse des organes, Pertes, Abscess, Ulcères, Tumeurs, Eruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe

Rue Pizay, 19, au premier étage, Lyon

Allée de traversée, rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

GRANDE CHAPELLERIE

GROS PARISIENNE DÉTAIL

LYON, 30, quai St-Antoine, 30, LYON

FABRIQUE DE CHAPEAUX

Soies, feutres, souples et apprêtés

Casquettes en tous genres

Depuis 0 fr. 75 c.

Impossible aux concurrents de faire mieux et à meilleur marché que les ateliers de cette maison, dont l'organisation économique offre à l'acheteur un bénéfice de 40 0/0 sur tous nos articles.

FANTAISIES POUR ENFANTS

Fournisseurs des Collèges et Pensionnats

Saison d'été

100,000

Chapeaux de paille de tous genres et de tous modèles

depuis 0,15 cent.

Spécialité de PANAMAS

MODE DU JOUR—GARNITURE RICHE

LA SILENCIEUX

MACHINES A COUDRE

BRODEUSES, BOUTONNIÈRES

de tous systèmes

pour Familles et Ateliers

garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 100 f.

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIER

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon

Plusieurs médailles d'or

(à suivre.)

Colonel Ferrer.

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALBI

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayolle